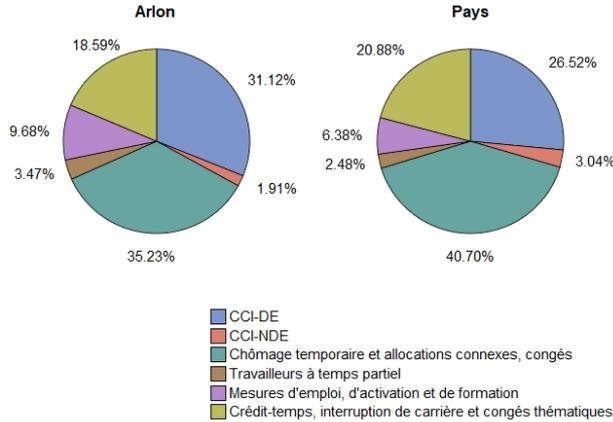


Entité: Arlon



Directeur: Dominique UMMELS
 Nombre d'agents: 69
 Nombre en équivalents à temps plein: 61

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	186.222	2,5
Assurés contre le chômage (2)	90.560	2,4
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	49.574	1,5
Taux du chômage (4)	7,9	

Vision globale 2020	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	68.386	2,3
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	1.102	3,8
Dossiers litiges achevés	2.195	2,7
Contrôles achevés	1.166	2,7
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	1.140	2,4
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	146	7,7
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2019	115,9	2,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2020	186,8	1,9
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	7,7	1,9
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	1,4	1,9

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2020)			Nombre	% par rap. au pays			
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	6.020	2,2			
		Après études	886	3,0			
		Travailleurs à temps partiel volontaire	589	2,9			
		Chômage avec complément d'entreprise	130	1,2			
		Allocation de sauvegarde	7	1,2			
		Hommes	4.032	2,1			
		Femmes	3.600	2,4			
		Chefs de ménage	1.802	1,9			
		Isolés	1.993	2,2			
		Cohabitants	3.837	2,5			
		Total	7.632	2,2			
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	86	2,9		
		Chômage avec complément d'entreprise	292	0,9			
Chômeurs âgés	80	2,4					
CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	10	1,7					
Total	468	1,2					
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	96	8,7			
		Période non rémunérée dans l'enseignement	141	4,8			
		Vacances jeunes	13	0,6			
		Vacances senior	1	0,5			
		Congés: soins d'accueil	1	0,7			
		Total	834	2,7			
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	18	4,3			
		Total	852	2,7			
		Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation fédérale	9	4,2	
Activa - réglementation régionale	1.451			4,9			
Programmes de transition	49			3,6			
SINE	115			1,4			
Mesures pour travailleurs	25			0,4			
Mesures de formation	Mesures de formation	Formation professionnelle	495	2,0			
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	219	2,4			
		Autres	0	0,2			
		Mesures dans le cadre du développement du statut unique	10	0,5			
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS	Allocation en compensation de licenciement	40	2,8			
		Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	1.729	3,7	
			Sans allocations	50	5,0		
			Total	1.778	3,7		
			Crédit-temps	Crédit-temps	Avec allocations	939	1,0
					Sans allocations	84	1,0
					Total	1.023	1,0
			Congés thématiques	Congés thématiques	Avec allocations	1.653	1,5
					Sans allocations	106	1,9
					Assistance médicale	51	0,3

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2020)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Congé parental	1.707	1,8
		Congé pour soins palliatifs	1	0,5
		Total	1.759	1,5
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	Autres attestations	1.785	2,2
		Total	8.678	7,5
		Total	10.463	5,3

(1) Population au 1er janvier 2020 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2019. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2019 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2019 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2019; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2019 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2020 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2019 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).